

PREAVIS MUNICIPAL N°05/2022

Règlement communal concernant la perception d'émoluments, de taxes et frais administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Luins, 29 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de MM. Gaëtan Wettstein, Reynald Peter et Sébastien Miaz, s'est réunie le 27 septembre 2022 dans les locaux de l'administration communale pour étudier le contenu du préavis municipal N°05/2022 relatif au nouveau règlement communal sur la perception d'émoluments, de taxes et frais administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Monsieur Gilles Favre, Municipal, nous a fait une brève présentation du contenu du préavis qui consiste à mettre au goût du jour un mode de perception des frais administratifs en matière de police des constructions devenu obsolète. Il a également répondu clairement à nos diverses questions.

La Commune de Luins est actuellement dépourvue d'un règlement en la matière. Le mode de taxation actuel, hormis une taxe fixe de Fr. 150.-, est proportionnel à la valeur des travaux. Le nouveau règlement, largement inspiré du règlement-type proposé par le Canton, permet de mieux prendre en considération chaque cas particulier et d'adapter les émoluments facturés aux requérants en tenant compte de la complexité du dossier. Les tarifs proposés nous semblent adaptés et proportionnés.

La Commission ad hoc a demandé quelques modifications mineures au préavis qui lui a été présenté. Ces modifications ont été prises en compte dans la version finale présentée aux membres du Conseil général. Il s'agissait notamment de préciser que la taxe proportionnelle ne concerne que les heures consacrées par la Municipalité, et non par le personnel administratif.

En conséquence, la Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis Municipal N° 05/2022.

La Commission ad hoc :

Monsieur Gaëtan Wettstein



Monsieur Reynald Peter



Monsieur Sébastien Miaz

